

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REALISATEUR / COMPOSITEUR														
Nature de l'activité (1)		17 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	87 567	102,80 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	2 385	2,80 %				
	4	Montant net des recettes										AD	85 182	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	6 568	7,71 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	91 750	107,71 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 972	2,32 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	133	0,16 %				
	13	Autres impôts										BS	187	0,22 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 498	2,93 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 500	5,28 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 117	1,31 %				
	17	Entretien et réparations											512	0,60 %				
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)											2 465	2,89 %				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											190	0,22 %				
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 014	2,36 %				
	22	Primes d'assurances											409	0,48 %				
	23	Frais de véhicules (12)											2 518	2,96 %				
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											1 863	2,19 %				
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	9 663			BK	10 224	12,00 %					
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	561	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU											
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 527	1,79 %					
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											949	1,11 %					
28	Frais d'actes et de contentieux											4						
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	168	0,20 %					
30	Autres frais divers de gestion											1 472	1,73 %					
31	Frais financiers (14)										BN	50	0,06 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	9	0,01 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	34 783	40,83 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REALISATEUR / COMPOSITEUR**


N° SIRET

17 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	56 966	66,88 %		
			35	Plus-values à court terme (16)					CB	65	0,08 %	
			36	Divers à réintégrer (17)					CC	1 645	1,93 %	
			37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
			38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	58 676	68,88 %	
			39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
			40	Frais d'établissement (19)					CG			
			41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 772	3,25 %	
				dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
			42	Moins-value à court terme					CK	70	0,08 %	
			43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		5 098	5,98 %	
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ				
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
		45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	7 940	9,32 %		
		46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	50 736	59,56 %		
		47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
		5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	12 501			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 731						
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :			CZ	14						
		6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	17 902			
		7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (Moto) ; V (Vélotuteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)									
			T		X				10 954			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2021 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – REALISATEUR-COMPOSITEUR

 2021		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 68 201 €		de 68 202 € à 302 400 €		
		10 Adhérents		8 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	48 641	109,09 %	133 803	100,00 %	
	A déduire : Débours payés					
	Honoraires rétrocedés	4 054	9,09 %			
	Montant net des Recettes	44 587	100,00 %	133 803	100,00 %	
	Produits financiers					
Gains divers	9 059	20,32 %	2 640	1,97 %		
TOTAL RECETTES		53 646	120,32 %	136 444	101,97 %	
DÉPENSES	Achats	1 809	4,06 %	4 117	3,08 %	
	Salaires nets					
	Charges sociales sur salaires					
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	129	0,29 %	166	0,12 %	
	Autres impôts	184	0,41 %	171	0,13 %	
	CSG déductible	1 699	3,81 %	3 694	2,76 %	
	Loyers et charges locatives	4 295	9,63 %	4 195	3,14 %	
	Location de matériel et mobilier	269	0,60 %	2 038	1,52 %	
	- Entretien et réparations	721	1,62 %	830	0,62 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	3 137	7,04 %	1 548	1,16 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	224	0,50 %	190	0,14 %	
	- Honoraires non rétrocedés	1 876	4,21 %	2 399	1,79 %	
	- Primes d'assurances	519	1,16 %	255	0,19 %	
	TOTAL T.F.S.E.		6 479	14,53 %	5 223	3,90 %
	- Frais de véhicules	2 076	4,66 %	2 756	2,06 %	
	- Autres frais de déplacements	1 514	3,40 %	2 308	1,72 %	
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS		3 590	8,05 %	5 064	3,78 %
	- Charges sociales Obligatoires	4 745	10,64 %	15 829	11,83 %	
	- Charges sociales Facultatives Madelin	234	0,52 %	899	0,67 %	
	- Charges sociales Facultatives NPER					
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES		4 979	11,17 %	16 727	12,50 %
- Frais de réception, représentation, congrès	1 226	2,75 %	2 032	1,52 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	808	1,81 %	1 168	0,87 %		
- Frais d'actes et contentieux			8	0,01 %		
- Cotisations syndicales et professionnelles	240	0,54 %	75	0,06 %		
- Autres frais divers de gestion	1 459	3,27 %	1 413	1,06 %		
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION		3 733	8,37 %	4 696	3,51 %	
Frais financiers	53	0,12 %	41	0,03 %		
Pertes diverses			20	0,01 %		
TOTAL DÉPENSES		27 219	61,05 %	46 152	34,49 %	
RÉSULTAT	Excédent	26 427	59,27 %	90 291	67,48 %	
	Plus-values à court terme	111	0,25 %	27	0,02 %	
	Divers à réintégrer	2 772	6,22 %	2 968	2,22 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotation aux amortissements	3 631	8,14 %	3 069	2,29 %	
	Moins-values à court terme	119	0,27 %			
	Divers à déduire	6 673	14,97 %	2 492	1,86 %	
	Déficit SCM					
	RÉSULTAT		18 885	42,36 %	87 726	65,56 %
Kilométrage moyen		7 672 km		15 330 km		